COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Février 1765.	*Du Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercredi 6.*	*Jeudi 7.*
Actions des Indes.	an. / 1re. a. / 2e. a	1175	1175 / 1375	1180 / 1370
Emprunts de la Comp.	460		461	462
Promesses de la Comp.	10	10	10	10
Actions des Fermes.	982 ½		982 ½	985
3e Loterie Royale.				
Lots de la 3e Loterie.	5e. t. 12 ½.	5e t. 12 ½. 9e. t. 13.	5e. t. 12. 6e. t. 13 ½	8e. 9e. t. 13 ½.
Duplicata de la 3e.				80
Amortissement.	10		10	
2 ß p ℔ du Dixiéme.	10	10	10	
Annuités.	428	428	428	427
Coupons d'annuités.	85	85	85	85
Emprunt de 50 millions	13 ¾	13 ½	13	13
Colonies, 1759.	21 5m.	22 8m.	21	
Récépissé des Monnoies				10 ½ Paris.
Époques.			10e. 18	
Canada.	36 ½	36 ½	36 ¾	36 ½
CONTRATS.				
Sur la Ville.				
A 4 p °/°.				
3 p °/° sur les Cuirs.				
3 p °/° sur les Postes.				
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris. / de Province.				
Com. des Indes à 4 p °/°.				
CHANGES.				
Amsterdam.	56 ⅛	56 ⅛	56 ⅛	56 ⅛
Londres.	30 7/8	30 7/8	30 7/8	30 7/8 à 15/16
Hambourg.	178 ½	178 ½	178 ½	178 ½
Madrid.	15 5	15 5	15 5 6	15 5 6
Cadix.	15 4 6	15 4 6	15 4	15 4
Livourne.	95	95	95	95
Lyon, *Rois.*	½	½ à ⅜	½ à ⅜	⅜

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par semaine, le Mardi & le Samedi : on y insere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement est de* 24 ℔ *par année qui se payent d'avance. Il faut s'adresser pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les personnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raison de 5 *sols la feuille, contenant huit pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE DE COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Samedi 30 Mars.

SUITE *de la lettre de Quimper du* 11 *Mars.*

JE reviens, Monſieur, à votre premiere propoſition, vous en terminez la preuve par cette maxime que je n'ai garde de combattre, *plus la voiture ſera à bon marché, plus nous exporterons.* Mais cette *maxime* que vous trouvez *déciſive* ne décide cependant pas la queſtion. Car enfin, avez-vous prouvé que les Etrangers donnent le fret à meilleur marché que nous ? Mais ſuppoſeroit-on que les Hollandois dont vous vantez la parcimonie & la politique, donnent véritablement leur fret à un plus bas prix; (ce que je ne puis vous accorder ſans le témoignage des Négocians de Nantes ou de Bordeaux) je vous répéte que cette diminution de prix, qui ne peut être que petite, n'eſt pas ſuffiſante pour nous déterminer à leur donner la préférence ſur nos compatriotes.

En effet, cette préférence ne procureroit qu'un petit bénéfice de plus aux Marchands de bled, & elle priveroit la Nation entiere de vingt à trente millions qui circuleroient chez elle ; & ce bénéfice particulier aux Marchands de bled ſeroit, pour ainſi dire, ſans conſidération, vu les lenteurs & les riſques de la navigation Hollandoiſe. Vous me direz ſans doute que vous ne demandez pas abſolument cette préférence, mais ſeulement la concurrence, & vous ajouterez que vous ne demandez cette concurrence, que pour faire tomber le fret des François qui eſt trop cher.

Que vous diroit-on en Angleterre ſi vous propoſiez de laiſſer aux Etrangers la liberté de tranſporter ſes grains, ſes laines & toutes ſes autres matieres premieres, ſous prétexte que ceux qui en font le commerce de premiere main, en exporteroient davantage lorſqu'ils auroient le fret à meilleur marche? Vous y ſeriez, Monſieur, regardé comme l'ennemi déclaré de toutes les manufactures, & quelqu'éloquent que vous ſoyez, vous ne pouriez rien repliquer à l'égard de ce voyageur Anglois qui, avant d'aller à Paris, fit faire tous ſes habits à Londres pour en laiſſer l'œuvre de main à ſes compatriotes.

Je paſſe, Monſieur, à votre ſeconde propoſition qui eſt un habit retourné, je veux dire, le revers de votre premiere, où je vais trouver la même chaîne, la même forme, & pour ainſi dire le même tiſſu. *L'excluſion*, dites-vous, *a pour effet indirect de reſtreindre la ſortie de nos grains.*

Dans le fait, cet effet indirect eſt ſuppoſé. Car il eſt ſorti de France tout le bled qui en pouvoit ſortir ; & cette exportation a été immenſe, quoique faite par les ſeuls Vaiſſeaux François. J'en trouve la preuve dans le prix des grains qui ſe ſoutient dans tout le Royaume. Parcourez, Monſieur, la Gazette de Commerce, vous verrez avec plaiſir que le froment n'a pas été vendu beaucoup au-deſſous de ſix liards la ℔, c'eſt-à-dire, 7 à 8 ℔ le quintal ; & ainſi les autres grains à proportion de leur qualité. Or, voudriez-vous qu'à Angoulême, Niſmes, Etampes, Blois, Orléans & ailleurs, ce prix augmentât encore? Que deviendroient, je vous le de-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

mande, tous ceux qui n'ont pas de grains à vendre ? Le peuple ne ſeroit-il pas la victime d'une trop grande avidité, puiſque bientôt, la moitié ou le tiers du prix de ce qu'il gagne chaque jour, ſuffiroit à peine pour acheter 2 livres de pain ?

Bien loin donc de deſirer aucune augmentation, l'on doit ſouhaiter unanimement que les grains reſtent toujours au prix où ils ſont actuellement, puiſque le peuple ne s'en plaint pas encore, & que le Cultivateur y trouve avec uſure le rembourſement de ſes avances & le ſalaire de ſes peines.

Ce fait qui eſt déciſif, & qui m'a été aſſuré par vingt Cultivateurs bas Bretons, me donne droit d'attaquer ici le plus ſpécieux de vos raiſonnemens. » ſans l'ex- » cluſion, dites-vous, les Hollandois fe- » roient des achats conſidérables de bled » en France, & établiroient des magaſins » dans nos Ports. » Je ne fais, Monſieur, aucun doute de cette politique Hollandoiſe. Peut-être même acheteroient-ils tous nos grains, ſi on le vouloit, pour nous les revendre enſuite à un prix exhorbitant ſans aucun riſque. Car l'Hollandois qui a été aſſez fin pour nous vendre nos propres graines de lin, comme graines d'Hollande même, ſeroit aſſez dur pour profiter de notre imprudence, & s'enrichir de nos dépouilles. (a) Mais ſi la prudence ne nous permet pas de lui laiſſer faire ces achats trop conſidérables, comment peut-on ſe flatter que dans le cas d'une modération à cet égard, il contribueroit auſſi à conſommer notre ſuperflu, au prix où les grains ſont aujourd'hui, pendant que dans le Nord, il en auroit à un quart moins ?

Cette réflexion prouve qu'il faut ici un milieu. Car ſi par une trop grande avidité on en fait trop ſortir à la fois, le prix en tombera chez l'Etranger & augmentera chez nous : on éprouvera en Europe ce qu'on a éprouvé en Amérique par l'effet d'une trop grande concurrence : alors le prix des grains devenant exceſſif en France, les achats & les envois ceſſeront tout à coup. Or, les Etrangers après avoir, ſeuls, aproviſionné les Nations qui ont beſoin de grains, viendront nous en vendre à nous-mêmes, & nous enleveront dans ſix mois le bénéfice de deux ans. Cet événement qui eſt très-poſſible, prouve invinciblement qu'il faut mettre des bornes à toutes choſes, & qu'une trop grande avidité, non-ſeulement nous ôteroit une bonne branche de commerce, mais qu'elle couperoit même le tronc de cette branche, je veux dire la demande des grains. Car, Monſieur, ſi le prix de nos grains n'eſt pas balancé avec celui des Etrangers, ſi par exemple, les Cultivateurs François le vendent 8 ℔ le quintal, pendant que le Cultivateur Anglois ou Danois le donnera à 7, j'oſe dire qu'il n'y a plus d'équilibre, & que le prix du fret, quelque médiocre qu'il ſoit, ne rendra pas la balance égale.

Ce raiſonnement eſt auſſi ſimple que les votres, Monſieur, ſont brillants & ſéduiſans. Mais il a ſur eux un grand avantage : il eſt fondé ſur un fait vrai, ſur un tableau général des prix des grains en France. Or, démontrez-moi qu'un Cultivateur ne peut pas ſe tirer en vendant 7 ℔ un quintal de froment, & faites moi cette preuve par le témoignage de vos Laboureurs compatriotes ; prouvez-moi en *j'ai raiſon de rendre odieux à ma Nation un vice d'intérêt que vous condamnez vous-même, en nous ſignant avec force l'exceſſive avarice de celle qui voudroit* TOUT FAIRE, TOUT ENTREPRENDRE, TOUT GAGNER.

(a) *Cet exemple n'eſt pas le ſeul qui conſtate l'habileté des Hollandois. Tout le monde ſait le traité qu'ils ont fait avec quelques Princes Indiens, touchant la canelle, le clou de giroſle & la noix de muſcade qu'ils achetent ſeuls d'eux, à un prix très médiocre (à 5 ou 6 ß la* ℔) *tout le monde ſait auſſi les précautions qu'ils prennent pour ſe conſerver la vente excluſive de ces denrées qu'ils font payer à tout l'univers ſept à huit francs la* ℔ ? *Telle eſt, Monſieur la Nation dont vous vantez l'induſtrie & la parcimonie ; telle eſt celle avec qui vous voulez avoir une communication de biens & de ſervices, & à qui vous voulez confier nos richeſſes territoriales au préjudice de nos propres Voituriers ; je ne ſais, Monſieur, ſi vous direz encore que les nouveaux faits que je rapporte ici ſont* VAGUES ; *mais ſi vous voulez vous en inſtruire, vous conviendrez bientôt que*

même-temps que le peuple des Provinces agricoles pourroit le payer beaucoup davantage, ſans reſſentir de miſere, (*b*) & alors je vous laiſſerai voler ſur les mers, eſcorté de vos chers Hollandois.

Vous n'aviez ſans doute pas prévu ces nouvelles objections, quand vous avez répondu à celles qui ſe trouvent en peu de mots dans la Gazette du 5 Janvier dernier. Mais, Monſieur, cette réponſe eſt auſſi foible que les propoſitions & les argumens que je viens de combattre : c'eſt ce que je vais encore prouver avec le plus de préciſion que je pourrai.

Vous dites d'abord que *l'intérêt du tout doit l'emporter ſur celui d'une partie*, Mais, Monſieur, la portion des Laboureurs ne compoſe pas la dixiéme partie de toute la Nation, & tout l'intérêt de cette petite portion ſe réduit à vendre ſes denrées à un prix ſuffiſant pour ſe remplir de ſes déboursés & de ſes peines après avoir payé toutes les charges dues ſur la terre. Or, l'intérêt contraire du ſurplus de la Nation eſt que le prix des denrées ne ſoit pas exhorbitant, & l'intérêt de la Nation entiere eſt que ce prix ſoit proportionné à celui des autres marchés de l'Europe.

Je ſais, Monſieur, que les Propriétaires qui ſont payés en grains, (*c*) voudroient les changer contre autant de grains d'or. Mais encore une fois, il faut mettre des bornes à leur avidité, & cela avec plus de fondement que vous n'avez eu de raiſon à en mettre à la ſage politique de nos Miniſtres. Car enfin, Monſieur, ſi le prix actuel des grains en France eſt ſuffiſant pour payer avec uſure les travaux du Cultivateur, & s'il eſt proportionné à la valeur des grains dans les autres Royaumes agricoles, pourquoi vouloir lui faire perdre une balance utile en le ſur-hauſſant en France? N'eſt-il pas évident que ce ſur-hauſſement favoriſera l'exportation de ces Royaumes agricoles qui vendant les bleds à un cinquiéme ou un ſixiéme moins que nous, envahiront tout le commerce de l'Eſpagne & du Portugal, & peut-être même celui de Bayonne, Bordeaux & Marſeille? D'ailleurs quelle déſertion n'y auroit-il pas bientôt dans toutes nos manufactures, ſi ce ſur-hauſſement avoit lieu? Quelle déſolation dans les campagnes mêmes où la moitié des Habitans ſont obligés d'acheter le bled? C'eſt ce que le Légiſlateur a prévu en arrêtant l'exportation des grains, dès que le quintal en ſeroit porté à 12 ℔ 10 ß (*d*). Mais, m'objecterez-

(*b*) *Le ſeigle qui fait la principale nourriture du peuple, ſe vend actuellement dans tous les Ports maritimes de France, cent ſols le quintal; or, la moindre augmentation de prix écraſeroit le peuple, qui, plus il paye cher le bled, plus il eſt volé par les Meuniers : cependant il ne ſe plaint pas encore; mais ſi on ne daigne pas jetter un coup d'œil ſur lui, qu'on réflechiſſe que le moindre ſurhauſſement fera tort aux Laboureurs mêmes, qui d'ailleurs ſe reconnoiſſoient bien payés, quand ils ne vendoient le même quintal que* 3 ℔ 10 ß. *C'eſt le Payſan même qu'il faut interroger à cet égard & non ces ſpéculateurs agricoles qui ont toujours groſſi les objets dans le détail de leurs dépenſes.*

(c) *Il n'en eſt pas ainſi de ces honnêtes Laboureurs qui ne cherchent que de l'aiſance ſans courir après la fortune. Interrogez-les de toutes manieres & à différentes repriſes, ils vous diront toujours qu'ils ſont prets à s'abonner à* 6 ℔ *le quintal de froment,* 3 ℔ 10 ß *le ſeigle &* 3 ℔ *l'orge & l'avoine : ce qui ne ſurprendra pas ceux qui ſavent que l'ayant vendu la moitié moins il y a quelques années, avec cependant un petit bénéfice, le Payſan qui craint que cette ſubite augmentation ne ſoit pas conſtante, voudroit bien ſe l'aſſurer par un abonnement fixe.*

(d) *Cette fixation me paroît outrée, car ſi le Payſan même vendoit le quintal de froment, je ne dis pas* 12 ℔ 10 ß, *mais même* 9 ℔ *& le ſeigle* 6 ℔ ; *j'oſe dire que nous n'en vendrions ni aux Etrangers, ni même à Bordeaux, Bayonne & Marſeille, qui ne manqueroient pas d'en tirer du Nord. Auſſi cette fixation rapprochée de la permiſſion accordée aux Etrangers pour l'importation des grains, me fait croire qu'on n'a eu d'autre objet que d'exciter le Laboureur à défricher, en lui faiſant entrevoir un haut prix ſoutenu, & en même-temps de lui dire indirectement, que ſi on le laiſſe concourir à tous les marchés de l'Europe, c'eſt à lui à vendre moins, s'il veut vendre beaucoup & toujours. Voilà ſans doute l'eſprit de l'Edit, qui permet même aux Etrangers la concurrence de la vente en France.*

vous, on eſt encore loin de ce prix, puiſqu'à Pithiviers, Niſmes, Etampes & ailleurs, le quintal de froment n'a été vendu que 6 ℔ ou environ. Ce fait eſt vrai, Monſieur, pour les Villes qui par leur éloignement ne peuvent avoir un débouché facile. Mais à Orléans, Blois & dans toutes les autres Villes voiſines de la Loire ou de la Mer, le quintal vaut actuellement plus de 7 ℔, comme le prouve le tableau des marchés de toutes ces Villes. Or, s'il augmentoit ſeulement de 20 ß, l'Etranger ne manqueroit pas de profiter de ce ſur-hauſſement en vendant un ſixiéme ou un ſeptiéme moins que nous, & peut-être moins encore, s'il étoit vrai que ſon fret ne fût pas ſi cher que le notre.

C'eſt à vous, Monſieur, à décider maintenant ſi la concurrence dans le prix n'eſt pas plus néceſſaire que dans le fret. Car enfin une augmentation de 20 ß par quintal ſera un objet de 24 ℔ par tonneau, au-lieu que la diminution que vous alléguez ſur le fret ne ſera jamais une différence de 6 ℔ pour chaque même tonneau; & encore le payement de ce fret ainſi augmenté, ne ſera qu'un déboursé tardif, & pour ainſi dire fait au moment qu'on recevra le prix de la marchandiſe, pendant que toute augmentation ſur l'achat de cette marchandiſe, en rend plus onéreux le payement actuel qui ne ſe differe jamais.

La ſuite & la fin à l'ordinaire prochain.

DE St. DOMINGUE *le 26 Déc. 1764.*

ARRIVÉE *de Navire Marchand.*

Au CAP, le Navire la *Marie-Modeſte*, de Nantes, Capitaine *Kerbourg*, venant de Guinée & de la Martinique, arrivé le 23 de ce mois.

Navires Marchands en expédition.

Au PORT-AU-PRINCE, le Navire la *Dordogne*, de Libourne, Capitaine *Duperrier*.

Au CAP, le Navire le *Sauveur*, de St. Malo, Capitaine *Truban*; — le *Phœnix*, de Dunkerque, Capitaine *Vanſtubel*; — l'*Américaine*, de la Rochelle, Capitaine *Latouche*.

Prix des denrées de la Colonie.

Au PORT-AU-PRINCE, ſucre blanc, 66 à 68 ℔ le *cent*; — commun, 50 à 52 ℔; — brut, 33 à 34 ℔; — coton, 165 à 170 ℔ le *cent*.

L'indigo bleu, 8 à 8 ℔ 10 ß la ℔, (rare) cuivré, 7 ℔; — caffé nouveau, 16 ß; — vieux, 12 ß la ℔; — cuirs, 9 ℔ la *piéce*; piaſtres gourdes, 34 pour *cent*, perte.

A LÉOGANE & à St. MARC, les prix ſont les mêmes que l'ordinaire précédent.

Prix des Marchandiſes de France.

Au PORT-AU-PRINCE, les vins de deux ans, 180 ℔ la *barrique*; — ceux de l'année derniere, 120 ℔; — farine de Moiſſac, 66 ℔ le *baril*; — ſavon, 45 à 50 ℔ le *cent*.

Au CAP, vins de 2 ans, 150 à 180 ℔; — ceux de l'année derniere, 70 à 90 ℔; — farine de Moiſſac, 60 à 66 ℔; — ſavon, 48 à 54 ℔.

COURS *du fret.*

Au Port-au-Prince, à Léogane, à Saint Marc & au Cap, le cours du fret pour les ſucres n'eſt point fixe, y en ayant peu & beaucoup de Navires. Au *Port-au-Prince* pour l'indigo, 18 ₰; — pour le caffé, 14 ₰, & pour le coton, 24 ₰ par ℔. Au *Cap*, pour l'indigo, 16 ₰; — pour le caffé, 10 à 12 ₰; — pour le coton, 20 ₰ par ℔.

MORT.

M. de Graſſe de Sartous, Prevôt Général de la Maréchauſſée du Cap & dépendances, eſt mort ſur ſon habitation près le Port de Paix, le 19 de ce mois.

DE LONDRES *le 12 Mars 1765.*

Extrait du Procès verbal dreſſé au ſujet de la découverte de la longitude en mer, par le moyen de l'inſtrument inventé pour cet effet en 1763, par M. HARRISON.

Par Lettres-patentes données la douziéme année du regne de la Reine Anne, il y avoit trois ſommes conſidérables, promiſes à ceux qui approcheroient ou qui découvriroient parfaitement la longitude en mer, ſavoir; 10000 ℔ ſterl. à qui déterminera la longitude à un degré d'un grand cercle, autrement dit, à 60 milles géographiques; 15000 ℔ ſterl. pour déterminer la même meſure aux deux tiers de ladite diſtance, & enfin 20000 ℔ ſterl. en faveur de celui qui approchera juſqu'à la moitié de ladite diſtance, ou au demi degré.

Le payement de ces récompenſes devoit, ſuivant les mêmes Lettres, être fait, ſavoir; moitié de la ſomme lorſque les Commiſſaires nommés pour examiner la vérité de la découverte, conviendront que la méthode employée pour la trouver s'étend aſſez pour procurer la ſureté d'un Vaiſſeau qui ſeroit à 80 milles géographiques d'une côte, circonſtance que l'on ſait être très-dangéreuſe; & l'autre moitié lorſque le Vaiſſeau qui ſera choiſi par leſdits Commiſſaires pour en faire l'eſſai ſera envoyé d'un Port d'Angleterre à un autre Port de l'Amérique, ſans que ce bâtiment perde la longitude pendant la traverſée au-delà des 80 milles ci deſſus preſcrites. Enfin, la découverte de la longitude ou de ſon aproximation, étant reconnue par leſdits Commiſſaires ſuffiſamment utile & praticable en mer dans un des deux cas ci-deſſus, leſdits Commiſſaires ſeront autoriſés à requérir un bill du Parlement pour faire payer à l'Auteur les ſommes promiſes.

Le Sr. Harriſon infere de cet expoſé la conſéquence en ſa faveur pour avoir la ſomme de 20000 ℔ ſterl. & il cite que le Vaiſſeau de guerre le *Tartare*, commandé par le *Chevalier Lindſay*, nommé par ordre du bureau de la commiſſion en date du 9 Août 1763, pour faire l'épreuve de ſon inſtrument, a été de Portſmouth à l'Iſle de Barbade, ſans perdre la longitude au-delà des limites preſcrites par les Lettres-patentes de la Reine Anne, que tous les témoignages ont tellement été pour lui, qu'il a reçu par ordre deſdits Commiſſaires la ſomme de 2500 ℔ ſterl. à compte de celle qui a été promiſe par le Gouvernement, & il finit par en demander le reſtant.

Les Commiſſaires prépoſés ont répondu qu'ils conviennent d'abord des faits articulés, ſur-tout au ſujet de la Campagne du Vaiſſeau le Tartare, que conformément aux inſtructions données par ledit Bureau & aux obſervations aſtronomiques faites par leur ordre à Portſmouth & à Bridgetown, Ville de la Barbade, ſur la différence de la longitude entre ces deux Ports, on a comparé cette différence avec celle de la longitude entre leſdits lieux, trouvée par le moyen de l'inſtrument de M. Hatriſon, & on eſt unanimement convenu que ledit inſtrument a conſervé ſon point avec une exactitude ſuffiſante, & ſans perdre la longitude pendant la traverſée au delà du terme des limites les plus proches, preſcrites par la Reine Anne, & même de beaucoup plus près; mais comme l'Auteur n'a pas fait part des principes ſur leſquels il a conſtruit ſon inſtrument, non plus que de la méthode de les exécuter pour pouvoir faire d'autres inſtrumens pareils, les Commiſſaires atteſteront ſeulement, que ſa découverte eſt praticable & utile, mais ils ne ſe croyent pas ſuffiſamment autoriſés à acquérir un bill pour le faire payer de la ſomme entiere de 20000 ℔ ſterl. à moins que d'une maniere claire & évidente, le Sr. Harriſon ne découvre & ſes principes & ſa méthode touchant ledit inſtrument; qu'alors, & après un mur examen de la poſſibilité & de l'utilité de cette découverte, ils lui feront donner la ſomme de 20000 ℔ ſterl. qu'ils ſont toute fois d'avis de lui faire donner celle de 10000 ℔ ſterl. non compris 2500 ℔ ſterl. qu'il a déjà reçus pour perfectionner ſa découverte.

Le Sr. Harriſon a repliqué, & a prétendu qu'il ne devoit pas être privé de la récompenſe totale de 20000 ℔ ſterl. puiſqu'il avoit rempli au moyen de ſon inſtrument, tout ce que l'acte de la Reine Anne preſcrit. Cependant pour lever toute difficulté & diſſiper les ſcrupules des Commiſſaires prépoſés, & afin que ſon invention ne tombe pas en pure perte pour le public, ſi lui & ſon fils venoient à mourir, il offre de remettre & dépoſer ſon inſtrument entre les mains des Commiſſaires ou des Seigneurs de l'Amirauté, au moyen de quoi un Ouvrier quelconque, pour peu qu'il ſoit habile, pourra faire d'autres inſtrumens pareils, ſuivant les mêmes principes. Il offre de plus d'en dépoſer des plans exacts avec leur explication, & de ne rien laiſſer à deſirer ſur ſes principes.

Le Sr. Harriſon ſouhaite qu'au moyen de ſes offres, le public puiſſe inceſſamment retirer de l'utilité de ſa découverte; il promet que dès qu'il aura reçu la récompenſe promiſe, lui & ſon fils emploieront une quantité ſuffiſante d'Ouvriers pour fournir avec toute la diligence poſ-

ſible à la marine Militaire & Marchande, de pareils inſtrumens qui ſeront égaux en bonté à celui qui eſt déjà fabriqué.

Il ſe flatte qu'au moyen de propoſitions ſi ſatisfaiſantes pour le public, on ne l'aſſujettira pas aux délais ni aux inconvéniens qui peuvent réſulter des conditions impoſées par les Commiſſaires, d'autant plus qu'il eſt déjà âgé & infirme, & qu'il a employé près de 40 années à ce travail. Il termine par demander que l'on empêche la contrefaction de ſon inſtrument au cas que ſes offres ſoient acceptées, & cependant qu'on ne le prive pas de la récompenſe qu'il peut recevoir des autres puiſſances, auxquelles il aura la faculté de communiquer ſa découverte.

De Bordeaux *le* 16 *Mars* 1765.

Prix des denrées de l'Amérique à Bordeaux.

Sucre blanc premiere ſorte, 62 à 64 ℔ le *cent*; — ſeconde ſorte, 58 à 60 ℔; — 3^e. ſorte, 54 à 56 ℔, blanc commun, 48 à 50 ℔; — petit commun, 44 à 46 ℔; — tête, 42 à 43 ℔; — ſucre brut de Léogane, 35 à 36 ℔; — du Cap, 32 à 34 ℔; de St. Louis, 30 à 32 ℔; — de la Martinique, 25 à 28 ℔; — coton de St. Domingue, 145 à 150 ℔; — coton de la Martinique, 135 à 140 ℔; — gingembre gris, 22 à 24 ℔; — caneſice, 15 ℔; — ſirop de ſucre, 15 ℔; — amidon, 18 ℔; — fer aſſorti de Suéde, 16 à 17 ℔; — plomb en ſaumon, 24 ℔ le *cent*; — fer blanc, 130 ℔ le *barril*.

Caffé de la Martinique nouveau fin, 17 ß; — caffé marchand, 14 à 14 ß 6 d.; vieux, 13 ß 6 d.; — caffé de St. Domingue nouveau fin, 14 ß 6 d. à 15 ß; — caffé marchand, 13 à 13 ß 6 d.; — vieux, 12 à 12 ß 6 d.; — caffé jaune, 15 à 15 ß 6 d.; — indigo bleu violet, 9 ℔ 10 ß à 10 ℔; — mêlé, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — cuivré fin, 6 ℔ à 6 ℔ 5 ß; — marchand, 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 10 ß; — inférieur, 4 ℔ 15 ß à 5 ℔; Rocou, 22 ß; — cacao de Caraque, 42 ß; cacao de la Martinique, 13 ß 6 d. à 14 ß la ℔.

Le froment a été vendu le 14 Mars, 11 à 12 ℔ 8 ß le *boiſſeau*, peſant 120 ℔ *poids de marc*; — le ſeigle du Pays, 7 ℔ 12 ß à 8 ℔, & le ſeigle de mer, 7 ℔ le *boiſſeau*.

Le Navire la *Marianne*, de la Martinique, de 150 tonneaux, Capitaine *Durand*, venant dudit lieu, eſt entré dans ce Port le 9 de ce mois, chargé de 125 barriques, 1 tierçon & 1 quart de ſucre terré; — de 20 barriques, 1 tierçon de ſucre tête; — de 25 barriques, 41 tierçons, 47 quarts, 1 barril & 1 ſac de caffé; — de 3 boucauds, 4 barriques, 5 tierçons, 4 quarts, 1 caiſſe & 3 ſacs de cacao; — de 4 caiſſes & 2 barrils de confitures; — de 2 caiſſes de liqueurs; — de 5 caves & 3 caiſſes de ſirops; d'une barrique & d'un barril de vieux cuivre.

De Nantes *le* 23 *Mars* 1765.

Prix des marchandiſes qui ont varié.

Cacao de la Martinique, 14 ß la ℔; — caret ou écailles de tortues, 10 ℔ 10 ß; — caffé de Bourbon jaune en ſimple jonc, 16 ß; d°. en double jonc, 15 ß; — d°. refait ou bénéficié en ſimple jonc, 14 ß; thé boé en groſſes caiſſes, 2 ℔ 12 ß; — en demi-caiſſes, 2 ℔ 13 ß; — poivre en balles, 1 ℔ 10 ß; — piment, 19 ß baleine coupée, 6 ℔ 10 ß; — coton filé de l'Inde, 3 ℔ la ℔.

Sucre terré ou caſſonade 3^e. ſorte, 54 ℔ 10 ß à 55 ℔ le *cent*; — 4^e. ſorte, 49 ℔; huile d'olive fine du Port Maurice, 2^e. qualité, 54 ℔; — huile de Provence, premiere qualité, 56 ℔; — d°. graſſe épurée de Féce, 49 ℔; — coton en laine de St. Domingue, 155 à 160 ℔; — coton de la Guadaloupe & de la Martinique, 145 à 150 ℔; — coton de Smyrne, 140 ℔; — morue ſeche, ſuivant ſes qualités, 30 ℔; ſavon marbré 38 ℔ le *cent*.

Prix du fret qui a varié.

Pour l'aller à Amſterdam, Roterdam & Hambourg, 28 pour *cent* du tonneau; — pour l'aller à la Rochelle, 18 ℔; — pour Dunkerque & Calais 28 ℔ du *tonneau*.

Il eſt entré dans ce Port le Navire l'*Amphitrion*, Capitaine le S^r. *Giraud*, Armateur M. *Violette*, venant du Port-au-Prince, chargé de 113 barriques & 3 quarts de ſucre brut; — de 59 barriques de ſucre terré & tête; — de 8 futailles, 5 barriques & 2 ancres d'indigo; — de 6 balles de coton; — d'un quart de caffé; — d'un barril de riz, de ſirops & d'eaux minérales.

Le Navire la *Henriette*, Capitaine le Sr. *Gauvin*, Armateur M. *Archambault*, venant de la Guadaloupe, chargé de 71 barriques & 8 quarts de ſucre terré ; — de 160 barriques & 6 quarts de ſucre tête ; de 51 barriques & 1 quart de ſucre brut ; de 2 futailles, 12 barriques & 82 quarts de caffé ; — d'une barrique de cacao ; — de 18 milliers de bois de Gayac ; — d'une caiſſe de chocolat, de firops, de confitures & de liqueurs.

Il eſt ſorti de ce Port le Navire l'*Aimable Roſe*, de 150 tonneaux, Capitaine le Sr. *Keronaz le Mignon*, Armateur M. *Degner*, allant en Guinée avec la Barque le St. *Antoine*, du Port de 20 tonneaux, commandée par le S. *Maguero*.

Prix des grains.

Froment d'Orléans vieux, 140 à 145 ℔ le tonneau, peſant 2280 ℔ *poids de marc* ; d°. nouveau, 160 à 162 ℔ ; — froment de Tours, 155 ℔ ; — de Chatellerault, 150 ℔ ; de Saumur, 146 ℔ ; — ſeigle d'Orléans, 100 ℔ ; — de Saumur, 92 à 94 ℔ ; — feves de Saumur, 145 ℔ ; — de Pays, 150 ℔ ; haricots, 180 ℔ ; — pois verds, 200 ℔ ; — orge nouvelle, 100 ℔ ; — avoine d'Ancenis, 78 ℔ ; — de Saumur, 60 ℔ ; — bled noir, 70 ℔ le *tonneau*.

Prix *des ſels quittes à bord des Navires.*

Au Pouliguen, 58 ℔ ; — au Croiſic, 55 ℔ le *muid* ; — à Noirmoutier, 60 ℔ ; — à Bourgneuf, 80 ℔ la *charge*.

Suite *des noms des Négocians de Lille.*

MESSIEURS.

Beliague Richaudeau, *pour les toiles* ; Beliague Vaughelle, *pour les dentelles* ; Cuignet, *Droguiſte*, rue Royale ; — Descamps, *Mercier*, & *pour les toiles* ; — Philippes Marraccy, *pour les toiles* ; — Lerouge.

Nota. *Dans la premiere liſte des Négocians de Lille, inſérée dans la Gazette* N°. 20, *p.* 163, *à la* 3e. *l. de la premiere col. au lieu de* Derville, *liſez* Et^e. D^e. Desruelles.

De Rouen *le* 22 *Mars* 1765.

Prix des grains.

L'élite du froment vaut 10 ℔ la *mine*, peſant environ 140 ℔ *poids de marc* ; — celui de ſeconde qualité, 9 ℔ 10 ß ; — le petit froment, 9 ℔ ; — le bled champart, 8 ℔ 5 ß ; — le beau méteil, 7 ℔ 5 ß ; le petit méteil, 6 ℔ 10 ß ; — le ſeigle, 4 ℔ 15 ß ; — l'orge, 5 ℔ ; — la bonne avoine, 7 ℔ 5 ß ; — & la petite, 6 ℔ 15 ß la *mine*.

Il eſt arrivé à ce Port le 20 de ce mois le Navire le St. *Charles*, Capitaine *Valentin Cleret*, venant d'Alicante & de Malaga, chargé de 290 balles de ſoude ; — de 32 barrils & 5 *potiches* de raiſins ſecs ; de 6 barrils de mine de plomb ; — le reſte de ſon chargement conſiſtoit en vin.

Maison & *manufacture de ſavon à vendre.*

Cette Manufacture eſt ſituée au Pech ſous St. Germain-en-Laye ; la maiſon conſiſte en 3 corps de logis, dont 2 très-étendus, contiennent tous les uſtenſiles néceſſaires à la fabrication du ſavon dont cette manufacture eſt amplement fournie.

Dans le troiſiéme corps de logis, il ſe trouve deux ſalles par bas, dans l'une deſquelles eſt un travail & toutes les choſes néceſſaires pour faire de la chandelle. La ſeconde ſert à faire la fonte deſdits ſuifs, garnie de tous les outils d'uſage pour cette fonte.

Ce Bâtiment qui en outre eſt très-vaſte, eſt conſtruit à neuf, & a été achevé en 1761. Partie des uſtenſiles ſont auſſi neufs.

Cette manufacture continue à travailler depuis plus de 40 ans, elle eſt très-bien achalandée & en bonne réputation, par rapport à la bonté des ſavons que l'on y fait. Madame Masson qui en eſt propriétaire, ne quitte qu'à cauſe de ſon âge & de ſes infirmités. Elle donnera aux acquéreurs toutes les facilités poſſibles, en lui donnant une certaine ſomme d'argent comptant, & en lui faiſant la rente du ſurplus.

Il faut s'adreſſer à ladite *Dame Maſſon* en ſa manufacture au Pech. Et au ſieur *Bourgeois*, chez le Sr. Lamiel, à l'Hôtel de la Croix, rue Simon-le-Franc, à Paris.

Cinquante-uniéme tirage de la loterie de l'Hôtel de Ville, fait le Mardi 26 *Mars.*

Le lot de 50000 ℔ eſt échu au N°. 76143 ; celui de 20000 ℔ au N°. 66076, & les deux de chacun 10000 ℔, aux N°. 71378 & 73631.

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1765.	*Du Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*	*Jeudi 28.*
Actions des Indes.	an. / 1re. ap. / 2e. ap.	1197 1/2	880 / 1197 1/2	1197 1/2
Emprunts de la Comp.			438	
Promesses de la Comp.			10 1/2	11
Actions des Fermes.		1005	1002 1/2	1005
3e Loterie Royale.				
Lots de la 3e Loterie.			6e. 8e. t. 11 1/4	8e. 9e. t. 11 1/4
Duplicata de la 3e.				70
Amortissement.				
2 ß p # du Dixiéme.		9 1/2		9 1/2
Annuités.		438 1760	438	438 1760
Coupons d'annuités.		87 89	86 1/2	86 1/2 89
Emprunt de 50 millions		10 5m. 11	10 1/2 5m. 11	10 1/2
Colonies, 1759.				
Récépissé des Monnoies				
Époques.		12e. 16 1/2	9e. à 12e. 16 1/2	6e. 12 1/2 12e. 10
Canada.		10m. 33	32	33
CONTRATS.	FESTE.			
Sur la Ville.				
A 4 p %.				
3 p % sur les Cuirs.				
3 p % sur les Postes.		Recé. 51 1/2.		
Bretagne.				
Languedoc.				
Bourgogne.				
Sur le Clergé.				
Tailles. Glité de Paris.				
Tailles. de Province.				
Com. des Indes à 4 p %.				
CHANGES.				
Amsterdam.		56 3/8	56 3/8	56 3/8
Londres.		31 1/8 1/2	31 1/16	31 1/16
Hambourg.		178 1/2	178 1/2 à 3/4	178 1/2
Madrid.		15 2 6	15 2 6	15 2 6
Cadix.		15 1	15 1	15 1
Livourne.		96	96	96
Lyon, *Pâques.*			1 p % pte.	1 p % pte.

Prix de l'or & de l'argent à Paris le 27 Mars 1765.

L'or fin, 101 # ; — l'or au titre, 85 # l'*once* ; — l'or de Portugal, 724 # ; — l'or du Perou, 715 # ; l'or du Mexique, 710 # le *marc*.

L'argent fin, 53 # 15 ß ; — l'argent au titre de 11 *deniers* 10 *grains*, 52 # 15 ß ; — les piastres, 49 # le *marc* ; — les piastres valoient à Lyon le 18 Mars, 49 # 5 ß le *marc*.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1765.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1765. Du Mardi 12 Novembre.

AGRICULTURE.

§. I.

Des Colonies Anglaises en Amérique.

PLusieurs colons des Isles ont pris la résolution de demander dans les prochaines sessions du Parlement l'établissement d'un droit additionel sur l'importation du café du Levant, dans la vue d'encourager la culture de cette denrée dans nos Isles de l'Amérique.

De Londres.

Projet de culture dans la Floride.

Le Gouverneur Johnston a donné une idée si avantageuse de la Floride occidentale depuis son arrivée en Angleterre, qu'on prétend que le Parlement accordera dans les prochaines séances un subside pour encourager plus efficacement la culture des terres de cette Province, & procurer par ce moyen de très-grands avantages à la Métropole.

On doit faire passer incessamment dans la Floride une grande quantité de moulins à bras pour moudre le bled, parceque cette machine manque dans le Pays.

Mines d'or & d'argent.

On apprend par des lettres de la Dominique qu'on a eu des preuves certaines que l'intérieur de cette Isle était rempli de mines d'or, d'argent & autres métaux. Les mêmes lettres ajoutent que les Colons Anglais souffrent des pertes considérables par la désertion des Negres qui se servent de canots & de bateaux pour se rendre à l'Isle de la Trinité.

Extrait *d'une lettre de Nantes, du* 31 *Octobre* 1765.

On a pris l'allarme dans quelques petits endroits sur la sortie des bleds : ces allarmes sont d'autant plus mal fondées qu'à présent il y a très-peu d'exportations proprement dites : la plupart des chargemens sont pour Bordeaux, Bayonne & Marseille ; de façon que c'est plutôt un reversement d'un Port du Royaume dans un autre. Plusieurs cargaisons destinées pour Cadix ont été envoyées delà à Marseille, & on apprend de Portugal que la quantité de grains qui y ont été apportés de divers endroits, annonce une diminution. L'Angleterre a eu une très-bonne récolte pour la quantité & la qualité, ensorte qu'il y reste encore beaucoup de grains de France qui ne sont point vendus, & dont on n'offre qu'un prix bien au-dessous de celui qu'il a couté. En attendant, il descend ici beaucoup de grains de l'intérieur du Royaume. Il y en a encore de la derniere récolte, la plus grande partie est de 1764, & l'on prend le parti d'en mettre beaucoup en grenier.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

DE BEAUVAIS, *le 27 Octobre 1765.*

Prix commun des grains vendus au marché de Beauvais pendant le mois d'Octobre 1765, & leur valeur en ſeptier de Paris.

	VALEUR *de la mine meſure de Beauvais.*			VALEUR *en ſep. de Paris.*		
	℔	ß	d.	℔	ß	d.
Froment,	3	8		17		
Muiſon,	3		8	15	3	4
Mitoyen,	2	17		14	5	
Petit bled	2	13	4	13	6	8
Seigle,	2	6		11	10	
Orge,	2	2	6	8	10	
Avoine,	1	19	6	13	3	4

DE BORDEAUX, *le 2 Nov.* 1765.

On apprend par des lettres de Bordeaux du 31 Octobre, que le beau froment du Pays y vaut 14 ℔ 5 ß à 14 ℔ 10 ß; — l'ordinaire, 13 ℔ 15 ß à 14 ℔ 5 ß; — le beau commun, 12 ℔ 5 ß à 12 ℔ 10 ß; — le commun, 11 ℔ 5 à 11 ℔ 10 ß; — le froment du Nord, 11 ℔ 10 ß à 12 ℔; — celui d'Angleterre & de Zelande, 14 ℔ 10 ß à 14 ℔ 15 ß; — celui de Bretagne, 12 ℔ 10 ß; — les bleds d'Eſpagne, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — les feves, 7 ℔ à 7 ℔ 5 ß; — le ſeigle du Pays, 8 ℔ 5 ß, 8 ℔ 10 & 8 ℔ 15 ß; — celui de Bretagne, 7 ℔ 15 à 8 ℔ 5 ß; celui du Nord, 11 ℔ 10 ß à 12 ℔ la meſure du Pays.

DE S^t. VALERY.

Les grains ont été vendus les 15 derniers jours d'Octobre dans cette Ville, 31 ß le beau froment; — 26 ß le bled ordinaire; — 16 ß le ſeigle & l'orge; — & 12 ß l'avoine le boiſſeau, meſure de Paris.

§ II.

DE LEIPSICK.

Sujets de prix.

La Société économique de cette Ville, dans ſon aſſemblée du 15 Octobre, a déclaré que peu ſatisfaite des Mémoires qui avaient concouru pour les deux prix qu'elle devait diſtribuer cette année, elle avait jugé à propos de les renvoyer à l'année prochaine. Le premier ſujet était d'indiquer *comment, en épargnant le bois autant qu'il eſt poſſible, on parviendrait en très-peu de tems à donner aux toiles le plus grand dégré de blancheur.* Le ſecond avait pour objet de démontrer *quelle quantité de potaſſe ou de gravelée on pourrait tirer de certaines eſpeces de bois dénommés.* Indépendamment de ces prix, la Société promet une récompenſe de 100 dahlers qui ſera payée à la foire de S^t. Michel de l'année 1767, pour celui qui prouvera par un certificat du Magiſtrat, avoir cultivé la plus grande quantité de tabac au-deſſus de 20 quintaux. Cet article ne regarde que les gens de la Campagne.

OBSERVATIONS *Sur deux articles de la Gazette d'Agriculture, dans les feuilles* N°. 38, 39, *ſur l'éducation des vers à ſoie & plantation des muriers en Bourgogne, par MM. de la Société d'Agriculture du Bureau du Mans.*

L'éducation des vers à ſoie de Bourgogne, rapportée dans les feuilles N°. 38 & 39, a produit environ 42 livres de cocons aſſez foibles par once de graine de vers, & environ 4 livres de ſoie; on peut regarder cette production, avoir donné les deux tiers des récoltes ordinaires & la moitié des plus heureuſes en quelque climat que ce ſoit; ſi quelquefois la production des vers a été annoncée au-delà, de l'aveu de quelques perſonnes, il faut les croire de bonne foi, mais n'en pas tirer une regle générale, non plus que de toutes les choſes extraordinaires.

On ne peut pas juger de la quantité de feuille qui a ſervi à cette nourriture par le nombre des arbres qu'on rapporte avoir été dépouillés, puiſqu'il paraît que les hautes & les baſſes tiges ſont de différens âges de plantation, tous aſſez jeunes puiſque les plus vieux, & qui ſont en moindre quantité, ne datent que de neuf années; on ne peut donc guere ſe plaindre de l'inſuffiſance de ces arbres, qui, en apparence avaient eſſuyé comme les autres mûriers de Bourgogne, les gelées du printems dans leur premier bourgeon déjà aſſez avancé; ce qui a dû épuiſer la ſeve de ces jeunes arbres & les rendre moins abondans en feuilles.

D'ailleurs, la différence de la nature du ſol, plus ou moins analogue à cette eſpece d'arbre, doit décider de ſa force & de ſa vigueur plus ou moins conſidérable.

La forme que la bonne éducation donne à cet arbre; l'eſpece qui en eſt très-variée & plus ou moins productive; la bonne ou médiocre culture, tout cela contribue beaucoup à la différence de la production des feuilles, ainſi que les intempéries des ſaiſons.

On connait ici des mûriers plantés dans le même canton, dans la même année, ſortis de la même pepiniere, porter de 20 à 21 pouces de tour à la tige, & avoir des têtes en proportion, à l'âge de 10 à 12 ans très-abondans en belles feuilles, & là, les autres à peine avoir fait la moitié du même progrès.

Quoi qu'il en ſoit, le propriétaire de cette éducation ne ſemble pas à plaindre dans ſa récolte, en raiſon de la quantité de graine qu'il a employée; nos Provinces méridionales n'ont pas été mieux traitées, généralement parlant, dans les récoltes de 1765.

L'augmentation du prix des ſoies en dédommage un peu, puiſque la livre de ſoie *greze*, qui s'eſt vendue en 1764 dans la Généralité de Tours de 23 ℔ 10 ß à 24 ℔, s'y eſt vendue à la récolte de 1765, de 27 à 27 ℔ 10 ß, argent comptant.

On pourrait encore, pour l'encouragement de cette branche de l'économie rurale, avancer que pluſieurs des autres récoltes de la terre n'ont pas été beaucoup plus heureuſes en 1765; que celle-ci préſente toujours des avantages au-deſſus de celles-là, qui ſont moins promptes, plus embarraſſantes par leurs différentes occupations, plus diſpendieuſes; d'ailleurs, celles qu'on retire des plantations de mûriers, ne privent pas des récoltes que les terreins fertiles peuvent produire ſous leur ombrage, lorſque ces plantations ſont bien entendues.

Les réflexions que l'Auteur de l'annonce de l'éducation de Bourgogne, fait ſur la couvée prématurée, ſont très ſages pour nos Provinces ſeptentrionales, leſquelles éprouvent trop fréquemment les mêmes gelées du printems. On les a vues quelquefois ſe répéter juſqu'à trois fois; on peut cependant anticiper la couvée, lorſqu'on a pris la précaution de ſe procurer des mûriers en eſpaliers placés à l'abri des murs bien expoſés en quantité ſuffiſante; on en place à cet effet en dehors des murs des enclos, même ſur ceux qui bordent les chemins; on ne craint pas d'y expoſer les fruits au pillage des paſſants, comme le feraient les arbres fruitiers.

Extrait d'une lettre aux Auteurs de la Gazette, ſur la maniere d'engraiſſer les chevaux avec du raiſin.

MESSIEURS,

J'avais une jument extrêmement maigre & fatiguée; le 5 Octobre dernier je commençai à lui faire manger au lieu d'avoine, du ſon & des raiſins mêlés enſemble: je continuai de la nourrir ainſi juſqu'au 12 du même mois, en lui donnant de plus 20 liv. par jour de fourrage de bled; le 12 à la place du ſon, je ſubſtituai de l'avoine juſqu'au 16, que ma jument parut fort graſſe; j'obſervai pendant tout ce tems de faire dégraper les raiſins, & de n'en donner que de ceux qui avaient été cueillis le ſoir, parce que ceux du matin ſont ſi froids qu'ils donnent la colique aux chevaux qui en mangent. J'ai obſervai que dans les premiers jours ma jument ſe vuida beaucoup, qu'enſuite ſon poil devint fort luiſant, & qu'enfin l'avoine mêlée avec des raiſins l'engraiſſa au point de pouvoir la vendre avec avantage, voici ce que tout cela a couté.

Du 5 au 12 Octobre, elle a mangé chaque jour, ſçavoir.

4 meſures de ſon à 4 lune, . .	4 ß	} 14 ß par jour, ce qui fait par	
20 l. raiſin à 6 d. lune, . .	10		
	——	7 jours .	4 ℔ 18 ß
Du 12 au 16 Octobre.			
1 meſure d'avoine par jour de .	5 ß	} 15 ß par jour, ce qui fait par	
20 l. raiſin à 6 d. lune, . .	10		
	——	5 jours .	3 15
TOTAL.			8 ℔ 13 ß

Je ne compte pas le fourage, parce que c'eſt la nourriture ordinaire ainſi que l'a-

voine & le ſon : notez qu'il ne faut point faire travailler la bête qu'on engraiſſe ainſi, car dans ce cas il faudrait doubler la ration du ſon, de l'avoine & des raiſins.

REMEDE *Pour les différens accidens qui ſurviennent aux moutons & aux brebis.*

Extrait d'un ouvrage Anglais intitulé Guide des Bergers par Guillaume Ellis.

Lorſqu'on s'appercevra qu'une brebis ou un autre animal a été mordu par une muſaragne, on prendra auſſitôt une alene avec laquelle on piquera l'endroit de la playe auſſi profondément qu'elle eſt enflée. On prendra enſuite de la terre des ornieres où les voitures paſſent le plus ſouvent (la terre la plus ſeche eſt la meilleure) & on la délaiera avec du vinaigre fait avec du vin blanc. Cette terre calmera la douleur & guerira l'enflure.

Autre pour le même accident.

Prenez la terre qui s'attache aux roues des charettes, & pareille quantité de celle qui ſe trouve autour des nids d'hyrondelle, mêlez-les enſemble & les délayez avec de l'urine gardée depuis long-temps dans un vaſe, vous en formerez une eſpece d'onguent qu'on appliquera ſur la morſure qui guerira peu de tems après.

Recette contre la morſure des viperes, ſerpents, &c.

Il arrive ſouvent que ces reptiles mordent les brebis aux mamelles, on doit alors faire uſage du remède ſuivant. Prenez de l'huile de ſcorpion & du vinaigre parties égales, du bol d'armonie & des feuilles de plantin hachées bien menues, formez-en un mélange auſſi épais qu'un onguent, dont vous froterez trois fois par jour la mamelle qui aura été mordue.

Les brebis ſont quelquefois tetées & mordues par les hériſſons, ce qui leur cauſe preſque toujours la mort & à leur agneau. Pour remédier à cet accident, on ſe ſervira de la recette ſuivante. Faites bouillir de l'urine, du ſel & du ſavon enſemble, & frotez-en la mamelle & la tetine de la brebis, le plus chaud qu'il ſera poſſible, ce qu'il faut répéter ſouvent ; le venin du heriſſon eſt ſi actif, que la tetine & la mamelle s'ulcerent promptement, ce qui ne ſe guerit pas ſi vite, il ſe paſſe ſouvent un mois avant l'entiere gueriſon; l'on ne doit pas ſouffrir que l'agneau approche de la mere à moins que tout n'ait diſparu.

COMMERCE.

§. I.

DE QUEBEC.

Communication du lac ſupérieur avec la mer.

ON mande de cette Ville que les Vaiſſeaux qui ont été équipés le printems dernier par ordre du Général Murray, pour découvrir ſi le lac ſupérieur avait quelques communications navigables avec les mers du Sud, comme on l'imaginait, ſont de retour depuis le mois d'Août. M. Brook celebre Géometre, a parcouru & examiné toutes les côtes de ce grand lac, & il a découvert qu'il était environné d'Iſles dont quelques-unes ont pluſieurs lieues de circonférence. Elles ſont toutes déſertes, mais on y trouve un grand nombre de caſtors & d'autres animaux dont les peaux ſont fort eſtimées.

DE LONDRES, *le* 18 *Octobre* 1765.

Nouvelles maritimes.

Le Vaiſſeau de guerre le Jaſon, de 32 canons, Capitaine M. Bride qui eſt arrivé aux Dunes, a reçu un doublage de cuivre d'une nouvelle invention ; on le deſtine à faire un voyage dans les Pays étrangers pour en faire l'expérience.

Le *Loyal Pitt*, Capitaine *Davis*, bâtiment de tranſport au ſervice du Gouvernement, allant de Londres à Quebec, a été perdu le 6 Août dans la riviere St. Laurent entre l'Iſle des Coudres & celle de Travers par un violent coup de vent venant du N. E. Ce Vaiſſeau avait alors un Pilote à bord.

Le Bureau de l'Amirauté a reçu avis

que le Vaiſſeau le Frouwanna de North-Bergen en Norwege, du port d'environ 150 tonneaux, Capitaine Sens Deverhaen, allant de S^t. Martin en France, à Bergen, & chargé de ſel, d'eau de-vie, de vin & de café, avait été jetté le 21 de Septembre ſur la côte Anglaiſe par un violent coup de vent à trois mille environ à l'Eſt du Port de Kye en Suſſex, où il était réſté juſqu'au 24, faiſant une grande quantité d'eau.

PASSAGE DU SUND.

Il eſt paſſé par ce Détroit du 8 au 13 Octobre 1765, 13 Vaiſſeaux partis d'Amſterdam, dont un pour Konisberg, 6 pour Ooſtzée, 2 pour Riga, 2 pour Stetin, 1 pour Pernau & 1 pour Petersbourg; — 46 Vaiſſeaux partis de Dantzick, de Konisberg, de Riga, de Petersbourg, de Memel, de Stetin & de Swinemunde pour Amſterdam; — 5 Vaiſſeaux partis d'Angleterre dont 2 pour Dantzick, & les autres pour Petersbourg, Norkoping & Ooſtzée; — 16 Vaiſſeaux partis de Peterſbourg, de Riga, de Memel, de Stetin, de Stockholm, de Konisberg pour l'Angleterre; — 4 Vaiſſeaux partis de Riga pour Dieppe & pour l'Orient, & de Konisberg pour Bordeaux.

Récapitulation. Il eſt paſſé par le Détroit du 8 au 13 Octobre, pour la HOLLANDE, 13 Vaiſſeaux d'exportation & 46 d'importation; — pour l'ANGLETERRE, 5 d'exportation & 16 d'importation; — pour la FRANCE, 4 d'importation.

DE MARSEILLE *le* 1^er. *Nov.* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port depuis le 21 juſqu'au 28 d'Octobre, 15 bâtimens Français & 15 Etrangers allant à Rouen, à Narbonne, à Agde, à S^t. Tropès, à Toulon, à la Côte, à Nice, à Gênes, à Civita Vecchia, à Naples, en Eſpagne, à Barcelone, à la Ciotat, à Valence, à Cadix, à Alexandrette, au Cap.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de tems 32 bâtimens Français & 20 étrangers venant de Terre-Neuve, de la Baye de Honduras, de Carthagene, du Cap, de Smyrne, de Salonique, de S^t. Dimitri, de Conſtantinople, de Tunis, de Palerme, de Meſſine, de Naples, de Scalea en Calabre, de Pietra Negra, de Silla, de l'Iſle Dodin, de Cadix, de Lisbonne, de la Ciotat, de Palamos, d'Almanza, de Barcelone, de Gênes, de Final, de Livourne, de Nice, de Toulon, de Martigue & de Narbonne.

DE BORDEAUX, *le* 1^er. *Nov.* 1765.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce Port le 26 & le 29 Octobre, les Navires le *Solide*, de Bordeaux, du Port de 300 tonneaux, Capitaine *Bertrand*, venant de S^t. Domingue & le *Jeune Joſeph*, de Bordeaux, du Port de 150 tonneaux, Capitaine *Joſ. Bled*, venant de la Guadaloupe, chargés de 7 bariques de ſucre brut; — 118 bariques, 1 tierçon, 2 quarts de ſucre terré & tête; — 2 futailles, 23 bariques, 39 quarts de café; — 527 boucauts, 25 demi-boucauts, 69 bariques de ſyrop melaſſe; — 1 barique, 1 tierçon, 1 quart d'indigo, & 10 balles de coton.

DE LA ROCHELLE, *le* 2 *Nov.* 1765.

DÉPART *de Navires.*

Les Navires l'*Aimable Marie*, Capitaine *Levaſſeur*, & le *Ferme*, Capitaine *Coutant*, ont mis à la voile pour le Cap & le bas de la Côte.

ARRIVÉE *de Navires.*

Les Navires le *Prothée* de S^t. Malo, Capitaine *Billard*, venant du Petit Nord & l'*Aimable Marianne*, Capitaine Quenel, venant de Cherbourg, ſont entrés dans ce Port, chargés de 2950 quintaux de morues, 43 bariques, 1 quart, 15 barils d'huile de morue; — le Navire le *Courageux*, Capitaine *Bellot*, deſtiné pour Bordeaux, eſt de relâche dans les rades de cette Ville.

Le Vaiſſeau le *Ceſar*, venant de la

Louiſiane, a débarqué ici une partie de ſa cargaiſon, comme on l'a annoncé dans la Gazette N°. 46, & elle conſiſte en 2 bariques, 2 ancres d'indigo ; — 16 futailles, 105 balles, 16 paquets de pelleteries ; — 950 quintaux de bois de campêche ; — 140 ſaumons de plomb & une barique de maniquettes.

Les denrées de l'Amerique ſont ſans variations, ainſi que l'eau-de-vie, le ſel, le froment, &c.

DE S^t. VALERY, *le 7 Nov. 1765.*

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce Port dans le courant d'Octobre dernier, 13 bâtimens Français allant au Havre, à Dieppe, à Fecamp, à Marennes, à Lisbonne, à Cadix & à Oſtende. La plus grande partie de leur chargement conſiſtait en bled.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans le même Port & dans le même eſpace de tems 9 bâtimens Français, un Anglais & un Hollandais, venant, les premiers de Roterdam, de Seudres, de la Rochelle & de Dieppe, chargés de goudron, de mâts, de ſel, de morue, de cendre, d'huile, de tabac, d'eau-de vie & de ſucre ; & les deux autres venant d'Oſtende & de Roterdam avec du plomb, du bois de teinture, de l'alun, de la couperoſe, de la morue, de l'huile, du fromage, du bois moulu & quelques autres marchandiſes.

DU HAVRE, *le 5 Nov. 1765.*

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port du 31 Octobre au 3 Novembre, les Navires l'*Aimable Jeanneton*, Capitaine *J. Fr. de Hogue*, de Grandville, venant du banc de Terre neuve, chargé de morues pour ce Port & pour Dieppe ; le *Nicolas*, Capitaine *Gilles Tanquerey*, de S^t. Malo ; & le *Dominique & Bonaventure*, Capitaine *Pedro al Cotaro*, de Bilbao, tous deux en relache dans ce Port ; le dernier venant de Bilbao, d'où il apporte 242 balles de laine pour Rouen.

Manufactures de chocolat & d'indigo.

Quelques lettres arrivées derniérement de la Barbade à Londres, annoncent que les Français s'attachent particuliérement aux manufactures de chocolat & d'indigo dans toutes leurs Iſles.

DE BERLIN.

On mande de cette Ville que pluſieurs Ouvriers Anglais s'y ſont rendus depuis peu, pour être employés dans les nouvelles manufactures que le Roi de Pruſſe établit dans la Sileſie.

S. M. Pruſſienne réſolue d'encourager le commerce, a créé de ſes propres fonds dans la nouvelle banque qu'il a établie, une caiſſe d'argent comptant qui a été ouverte le 21 d'octobre dernier. Les propriétaires des effets de la banque d'emprunt auront la liberté d'échanger ces effets contre de l'argent comptant, à raiſon d'un & demi pour cent. Le Roi a en même-tems fait publier qu'on ne recevrait déſormais à la Banque royale que des *Friderics* d'or en eſpece.

DE LONDRES.

On ſe flatte qu'au moyen de certains réglemens concertés depuis peu relativement aux manufactures de laineries de la Grande Bretagne & de l'Irlande, on rendra au commerce que fait l'Angleterre avec la Turquie, ſon ancienne activité.

§. II.

NAVIRES *en armement.*

DU HAVRE, *le 5 Novembre 1765.*

Le Senau la *Louiſe Galere* du Port de 120 tonneaux, Capitaine *Dirk Roodt* eſt en charge en ce Port, & partira à la fin du mois pour Amſterdam. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, s'adreſſeront au Havre à MM. veuve Gregoire & fils ; — le Navire le *Double Louis*, du port de 200 tonneaux, de 8 canons & de 24 hommes d'équipage, Cap. *J. P. Bechet*, eſt auſſi en charge pour S^t. Marc & le Port-au-Prince, & partira à la fin de Décembre. Ceux qui voudront

s'y embarquer ou charger des marchandiſes à fret, s'adreſſeront à PARIS, à M. Gabriel Argant. Négociant, Place Dauphine, & au HAVRE à Madame Hombert propriétaire de ce Navire.

SUITE *de la lettre de M. Baffert.*

Quant aux effets de la dilatation, le balancier de la montre de M. Hariſſon étant de deux pouces, plus un cinquiéme de diametre, il doit ſe dilater trois fois plus (moins un quinziéme) qu'un balancier d'une montre ordinaire dont le diametre eſt de neuf lignes, puiſque la grandeur de celui-ci eſt à l'autre comme quinze ſont à quarante-quatre : cependant les erreurs provenant de cette dilatation, ne ſont point en même raiſon, car ſi la force motrice de la montre de M. Harriſſon était à la réſiſtance de ſon balancier, comme celle d'une montre ordinaire eſt à la réſiſtance de ſon balancier, les erreurs ſeraient égales de part & d'autre, mais comme ſon balancier fait une réſiſtance beaucoup plus grande (comme l'on verra par la ſuite) ſur la force motrice de la roue d'échapement, que le balancier d'une montre ordinaire ne fait ſur celle de la roue d'échapement, il eſt conſtant que les erreurs produites par la dilatation du balancier de M. Harriſſon, ſeront à celle d'un balancier ordinaire, comme leur réſiſtance eſt à la puiſſance qui les met en mouvement.

On trouvera la preuve à l'ordinaire prochain.

CHANGES *du*	*Jeudi 7.*	*Vendredi. 8*	*Samedi 9. Nov.*
Amſterdam.	56 à 55 7/8 .	56 à 55 7/8 . .	55 7/8 . . .
Londres.	31 3/4 . . .	31 3/4	31 3/4 . . .
Hambourg.	176 1/2 . . .	176 3/4	176 3/4 . . .
Madrid.	15 3 . .	15 3 . .	15 3 . .
Cadix.	15 2 . .	15 2 . .	15 2 . .
Livourne.	97 1/4 . . .	96 3/4	96 3/4 . . . .
Lyon, *Saints.* . . .	3/8 perte . . .	3/8 perte. . .	3/8 au 1/4 perte. .

FINANCES.

ARREST *Du Conſeil d'Etat du Roi du* 14 *Août.*

QUI Ordonne que lorſque les bois ſervant à la conſtruction des Vaiſſeaux de S. M. ſeront jettés par les inondations & autres accidents ſur les bords des rivieres de Seine, de Marne, d'Oiſe, d'Aine & d'Aube, ou dans les Iſles; les Syndics, Conſuls & Collecteurs des Paroiſſes dans l'étendue deſquelles leſdits bois ſe trouveront, ſeront tenus d'en donner avis, tant aux ſieurs Intendans & Commiſſaires départis, dans les départemens deſquels leſdites Paroiſſes ſeront ſituées, qu'aux Commiſſaires de la Marine qui ſe trouveront alors à portée des lieux où leſdits bois auront été jettés.

Autre du 2 *Octobre.* Qui fixe le délai dans lequel les créanciers des Colonies pour dépenſes antérieures au premier Janvier 1760, ſeront tenus de ſatisfaire aux diſpoſitions de celui du 15 Juillet 1763.

Autre du 13 *Octobre.* Qui regle les quantités de vin, cidre ou poiré & eau de vie qui pourront être à l'avenir embarquées en exemption de droits pour l'avitaillement des Navires deſtinés à la pêche de la morue.

ORDONNANCE *du Roi du* 18 *Oct.*

Concernant les paillaſſes qui s'embarquent ſur les Navires deſtinés pour la pêche de la morue.

mariage avoit acquis des droits ſur cette Iſle; le Duc d'Athol d'aujourd'hui, eſt le 20^e. Roi ou Souverain de Man, de race Angloiſe, à compter depuis Guillaume Montagu, Comte de Saliſbury. Le Gouvernement eſt ſingulier, les Seigneurs ſont Rois en effet: quoiqu'ils n'ayent que le titre de Seigneur, ils ont toutes ſortes de pouvoir & de juriſdiction ſur les Habitans, avec la réſerve qu'eux & leur ſouveraineté dépendent de la Courone d'Angleterre. Il y a un Evêque de la nomination du Seigneur, qui le préſente au Roi d'Angleterre pour ſon approbation, & enſuite à l'Archevêque d'York pour être ſacré; mais l'Evêque n'a pas droit de ſéance au Parlement. D'un temps clair, on peut de cette Iſle, voir tout à la fois l'Angleterre, l'Ecoſſe & l'Irlande.

DE MARSEILLE *le 6 Mars* 1765.

Prix des march. qui ont varié le 2 Mars.

Cire du Levant, 145 à 160 ℔ le *cent*; coton fin filé de Jéruſalem, 47 écus de 3 ℔ 4 ß; — gomme turique, 55 ℔; — galles d'Alep & de Tripoly, 120 écus de 3 ℔ 4 ß la *charge*, peſant 243 ℔ *poids de marc*; galles de Smyrne noires, 155 écus de 3 ℔ 4 ß la *charge*, comme deſſus; — galles de Smyrne blanches, 110 ℔ le *cent*; — huile fine de Provence, 30 à 36 ℔; — d°. fine de Fabrique, 37 à 40 ℔; — d°. de riviere fine, 42 à 44 ℔; — demi-fine, 40 à 41 ℔ 10 ß; — poivre, 119 à 120 ℔; riz du Levant, 15 ℔; — riz de Piémont, 12 ℔ 10 ß; — ſucres aſſortis, 46 ℔; — ſavon madré, 24 ℔ 10 ß; — ſavon blanc, 25 ℔; — ſuc de réglisſe, 27 ℔ le *cent*.

Cacao de Caraque, 25 ß la ℔; — cacao de Maragnan & de la Martinique, 12 ß 6 d.; — canelle, 10 ℔ 15 ß; — cochenille, 19 ℔; — indigo de Guatimala, 5 ℔ 10 ß à 9 ℔ 10 ß; — ſoie d'Eſpagne, 16 à 18 ℔; — ſoie du Levant, 10 ℔ 10 ß à 16 ℔ 10 ß la ℔.

Il a été exporté de cette Ville le 23, juſques & compris le 27 Février, ſavoir:

☞ Pour ALEXANDRIE, par le Senau le *Roland*, Capitaine *F. A. Faure*, 6 ballots de londres larges; — 4 ballots de draps londres ordinaires; — 2 ballots de draps mahoux; — 12 ballots de draps londrins ſeconds; — 982 ℔ de verdet; 18, 472 ℔ de plomb en ſaumon; — 4662 ℔ de poivre; — 217 ℔ de cochenille; — 15, 346 ℔ d'étain en verge; — 23 barrils de fer blanc & 92 ballons de papier.

☞ Pour CONSTANTINOPLE, par la Polacre la *Trinité*, Capitaine *Sauveur-Gabriel Faudon*, 77 ballots de londrins ſeconds; — 22 ballots de londres larges; 2 ballots de draps londrins premiers; — 5 ballots de draps nims; — 1 ballots de drap d'elbeuf; — 4 ballots de draps mahoux; — 35, 997 ℔ de ſucre terré; — 55, 740 ℔ de ſucre en pain; — 11, 257 ℔ de caffé; — 6193 ℔ d'indigo; — 3 caiſſes de tabac; — 4 caiſſes de dorures; — 5 caiſſes d'agobilles; — 3 caiſſes de proviſions; 2 caiſſes d'eſſence de jaſmin; — 1 caiſſe de ſirop; — 2 caiſſes d'horlogeries; — 1 caiſſe de confitures; — 15 caiſſes de bonneterie; — 19 caiſſes de vin de Bordeaux; — 5 caiſſes de cartes à jouer; — 22, 594 ℔ de ſavon blanc; — 155 ballons de papier; — 18, 700 ℔ de pains de plomb; 2 ballots de mercerie; — 50 barrils de gaudron & 1200 ℔ de pierres à fuſil.

☞ Pour ACRE & TUNIS, 16 ballots de londrins ſeconds; — 1312 ℔ d'indigo; — 665 ℔ de grabeau d'indigo; — 2 groups de ſequins (*a*); — 5322 ℔ de pains de plomb; — 9427 ℔ de ſucre térré; — 5, 467 ℔ de ſucre en pain; — 8714 ℔ de grenailles; — 3234 ℔ de gingembre; — 1 caiſſe de papier; — 14, 700 ℔ de laine lavée; — 8 caiſſes d'eau-de-vie; — 10 caiſſes de liqueurs; — 8 caiſſes de vin muſcat; — 2 caiſſes de clinquaillerie; — 10, 178 ℔ de ſouffre; — 110 ℔ de canelle; 10 caiſſes d'agobilles; — 1 caiſſe de ratafia; — 36, 000 ℔ de terre *gazal*; — 800 ℔ de caffé & 3600 ℔ de clous.

☞ Pour SALONIQUE, par la Tartane, *Jeſus-Maria Ste. Anne*, dite *le Hardy*, Capitaine *J. F. Bonnet*, 2130 ℔ de caffé; — 79 ℔ de gingembre; — 377 ℔ de caneſi-

(a) *Les* SEQUINS *ſont dans le Levant ce que les louis d'or ſont en France; c'eſt une monnoie d'or qui a différente valeur; il y en a de 4 eſpèces en Turquie, ſavoir; des ſequins dits* ZAREMAPONS, *qui valent* 8 ℔ 5 ß *de France; des ſequins dits* ZINGERLINS, *qui ont la même valeur; des ſequins dits* TOURALIS, *qui valent* 7 ß 6 d. *de moins, & des ſequins* FONDOUCLIS, *qui valent* 10 ℔ 10 ß. *Outre ces ſequins, ceux qui ſont fabriqués à Veniſe y ont leur cours ſur le pied de* 11 ℔ 5 ß.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1765. Du Mardi 21 Mai.

D'ARCHANGEL *le* 23 *Mars* 1765.

Extrait d'une lettre écrite de cette Ville.

» LE commerce d'Archangel eſt tou-
» jours le même. L'on fait ici tous les
» jours pluſieurs changemens, mais je
» crains bien qu'ils ne tournent point à
» notre avantage. Chacun entreprend de
» faire le commerce; les Polonois, qui ja-
» mais n'y avoient penſé, deviennent au-
» jourd'hui marchands. Les Pruſſiens font
» leur commerce avec beaucoup de ſuc-
» cès & de profit. Ils ont obtenu ici le pri-
» vilége de l'exportation du ſalpêtre.

DE LONDRES *le* 4 *Mai* 1765.

Le Vice-Chancelier de l'Univerſité & le Maire de la Ville de Cambridge ont chargé les Marguilliers & les Inſpecteurs des pauvres de différentes Paroiſſes de cette Ville, d'informer ceux qui ſavent filer, que la famille qui enverra la plus grande quantité de laine filée & de la meilleure qualité, au Maître des ouvrages, recevra une récompenſe de 40 ſchelins; il y aura auſſi différens prix, ſavoir, de 30, de 20 & de 10 ſchelins pour les qualités inférieures. Ces prix ſeront diſtribués à Noël prochain, & l'on en tiendra un regiſtre pour donner plus d'encouragement aux familles qui voudront ſe diſtinguer par leur induſtrie; ſi quelqu'une d'elle a un enfant à mettre en apprentiſſage, & que ſes facultés ne lui permettent pas de placer cet enfant dans une bonne maiſon, le Vice-Chancelier & le Lord Maire donneront ordre au Tréſorier de lui délivrer une ſomme d'argent ſuffiſante pour cet effet.

Il circule actuellement dans Londres une grande quantité de guinées contrefaites. Elles imitent celles qui ont été frappées depuis l'avénement du Roi au Trône. Ces piéces ſont d'argent, & ſi adroitement couvertes d'une feuille d'or, qu'il n'eſt pas poſſible de les connoître autrement que par le ſon qui eſt très ſourd; pour cacher ce défaut, elles ont chacune une petite fente légere, ou ſorte de paille qui, dit-on, les empêche de ſonner.

Le manque d'emploi & le prix exceſſif du froment, ont décidé le Lord Maire, les Magiſtrats & les principaux Habitans de Norwich à ſigner une requête qu'ils ont adreſſée enſuite au Gouvernement, pour le prier de permettre l'importation libre des grains venant de Hollande ou d'ailleurs, pour fournir les marchés & ſoulager les pauvres. On eſpere faire avorter par ce moyen les mauvais deſſeins de ceux qui cherchoient à affamer les marchés, & à entretenir le haut prix des grains.

La découverte faite depuis peu de la propriété de la ſciure de chêne, pour tanner les cuirs, & pour laquelle la Société des Arts, *&c.* a payé un prix de 100 ℔ ſterlings, a fait diminuer de 25 pour cent le prix de l'écorce de chêne.

On apprend de la Jamaïque que les marchandiſes les plus propres aujourd'hui pour le commerce de l'Eſpagne, & celles qui y trouvent le plus prompt débit, ſont les bas de ſoie, les draps blancs ſuperfins,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

les drogues, les épices, les mouſſelines, la porcelaine, les montres à répétition & les pierres de Briſtol montées en or.

Un Vaiſſeau Suédois, Capitaine Frederick Stemlet, parti de Bordeaux pour Stockholm, s'eſt perdu dans la Manche.

Le froment a été vendu 45 à 50 ſchelins; la dreche, 22 à 27; l'orge, 18 à 21; le ſeigle, 23 à 24; & l'avoine, 14 à 17 le quarter. Il a été vendu une grande quantité de froment à 47 & 48 ſchelins, & très peu à 50.

D'AMSTERDAM *le 5 Mai 1765.*

La Compagnie Hollandoiſe des Indes orientales, a reçu la nouvelle que douze de ſes Vaiſſeaux étoient arrivés à Batavia; que onze autres expédiés pour l'Inde, étoient arrivés au Cap de Bonne Eſpérance dans les mois de Novembre & de Décembre derniers, & que ſix autres Vaiſſeaux expédiés de l'Inde pour la Hollande, étoient auſſi arrivés au Cap; ils avoient appareillé de Batavia le 2 Nov. dernier.

De MONTPELLIER *le 8 Mai 1765.*

Les gelées & les neiges viennent de diminuer conſidérablement les apparences des récoltes dans pluſieurs Dioceſes du Languedoc. La plupart des productions étoient avancées à cauſe de la douceur de la ſaiſon, même pendant l'Hiver. Les vignes, les fruits, les ſeigles & la feuille de muriers ont beaucoup ſouffert. Le tems s'eſt un peu remis, mais les ſecondes productions, ſur-tout pour les bourgeons des vignes, n'ont pas le même avantage que les premieres.

On apprend de Mende, par une lettre du 4 de ce mois, que les Habitans du Gevaudan ſont toujours dans la conſternation à l'occaſion des ravages qu'y fait la bête féroce dont on a tant parlé depuis quelque temps. Si on n'eſt pas bientôt délivré de ce fleau, on n'oſera plus ſortir pour aller aux champs, parce que les productions de la terre venant à être aſſez élevées pour cacher la bête, on ſera toujours dans la crainte d'en être ſurpris.

On a appris par la même lettre que ce cruel animal ayant paru le premier de ce mois vers les ſix heures du ſoir, dans un pâturage à portée de la maiſon de M. de la Chaumette, à une demi-lieue de Saint Albans. Ce Gentilhomme qui l'apperçut de ſa fenêtre, ſortit avec ſes deux freres dont l'un eſt Eccléſiaſtique, armés avec lui de chacun un fuſil. Ils ſe porterent tous les trois vers l'endroit où l'animal avoit été apperçu. M. de la Chaumette l'aîné & ſon frere le Laique, s'embuſquerent ſur une hauteur au-deſſus du pâturage. Lorſque l'Eccléſiaſtique eut vu que ſes freres avoient pris poſte, il entra dans le pâturage où l'animal marchoit à découvert, ſe mit à ſa pourſuite, & chercha à le pouſſer du côté de ſes freres. La bête prit d'abord un chemin différent, mais elle rétrograda à l'aſpect d'un berger & de deux payſans, & fut du côté des tireurs. M. de la Chaumette le cadet tira le premier coup à 67 pas de diſtance; la bête tomba ſur le coup, elle ſe roula deux ou trois fois, ce qui donna le temps à ſon frere de franchir des brouſſailles, & de lui tirer ſon coup à 52 pas de diſtance dans le temps qu'elle ſe relevoit. La bête tomba encore ſur le coup contre un rocher; elle ſe releva bruſquement & fut donner contre un arbre qui la couvrit, & empêcha ce Gentil-homme de lui tirer ſon ſecond coup; elle s'enfuit répandant beaucoup de ſang, & prenant toujours la deſcente. Elle eſſaya une fois de prendre par des hauteurs, mais elle n'en eut pas la force. Il paroît qu'elle a été bien bleſſée & on l'a ſuivie juſqu'à la nuit à la trace du ſang qu'elle répandoit en abondance.

M. de la Chaumette qui a tué quantité de loups, aſſure que la bête n'a qu'un foible rapport avec ces animaux; ſa démarche eſt fiere, & elle eſt plus groſſe qu'un veau d'un an, elle eſt extrêmement renforcée du devant & elle eſt bien levrettée du derriere; ſon muſeau eſt pointu & allongé, elle a l'oreille droite & plus petite que celle d'un loup, une gueule béante & d'une grandeur prodigieuſe; une raye noire regne tout le long de ſon dos. M. de la Chaumette a une pleine confiance qu'elle n'en réchappera pas. On a été occupé pendant la journée du 2 Mai à parcourir les Paroiſſes de St. Albans & de St. Denis, où on ſe flattoit de trouver mort ce cruel animal, mais on a appris ce jour là même, qu'il étoit à 5 lieues de là, & qu'il avoit égorgé une fille agée de 40 ans, dans

un pâturage du lieu de Pépinet près la Ville de Saugues.

Cette diſtance donne lieu de douter que cette bête ſoit la même qu'on avoit bleſſée la veille, parce qu'elle devoit être bien affoiblie par la quantité de ſang qu'elle avoit perdu. Ce dernier événement met le comble à la conſternation publique, dans la crainte où l'on eſt qu'il n'y ait pluſieurs animaux de la même eſpèce dans le Pays, & qu'ils ne s'y multiplient. Dans cette cruelle incertitude, M. l'Evêque de Mende & les Commiſſaires du Dioceſe, ont fait écrire une lettre circulaire, pour annoncer dans les Communautés une double gratification pour ceux qui détruiront les portées des loups.

M. d'Enneval a indiqué une chaſſe pour le Lundi 6 de ce mois. Il eſt bien à deſirer qu'elle ait plus de ſuccès que la derniere.

Cet article nous fournit naturellement l'occaſion de donner ici un morceau tiré d'un livre qu'on nous a communiqué depuis peu, & par lequel on verra que le Limoſin fut affligé en 1699 par les ravages qu'y fit un animal qui paroît avoir été abſolument ſemblable à celui qui déſole le Gevaudan. Ce livre eſt intitulé, *Catéchiſme des Peuples de la Campagne, contenant une inſtruction morale ſur les Commandemens de Dieu, par un Prêtre Miſſionnaire; 2e. édition à Lyon, chez Jean Veret, rue Merciere* 1701. Voici ce qu'on y lit dans le tom. premier, pages 26, 27, 28 & 29.

» Dieu a dit qu'il enverroit des bêtes » ſauvages pour nous dévorer & notre bé» tail; auſſi, cela vient d'arriver dans le » Pays du Limoſin où il y a une bête fé» roce qui depuis le mois de Septembre » de l'année derniere, y a tué & mangé » quantité d'hommes, de femmes, de » garçons & de filles, ſans toucher le bé» tail. Une perſonne digne de foi qui a » été dans ce Pays, m'a dit que paſſant » dans la Paroiſſe de Sauviat, on l'aſſura » que cette bête avoit mangé ou tué plus » de 30 perſonnes; la perſonne de qui » je tiens ceci, marcha quelque temps » avec un homme de qui la fille avoit été » dévorée il n'y avoit que 8 jours. Cette » bête ſe tient pour l'ordinaire le long » des chemins, & derriere une haye, & » ſaute ſur les perſonnes & les ſerre ſi » fort avec l'ongle de ſes pates, que rien » de ce qu'elle attaque ne lui échappe. » Quand la faim la preſſe, elle commen» ce à entamer la tête aux hommes, & » le ſein & le viſage aux femmes & aux » filles; & lorſqu'elle a aſſouvi ſa faim, » elle ſe contente d'entamer le viſage ou » la tête, & de ſuccer & lecher le ſang: » lorſque la perſonne qu'elle a ſaiſie ſe » met à crier, elle la ſerre d'une ma» niere terrible; ſi la perſonne peut s'abſ» tenir de crier, elle ne la ſerre point » ſi fort; c'eſt ce qu'on a appris de quel» ques-uns que cette bête a laiſſé après » avoir leché la playe qu'elle leur avoit » faite. Tout le monde en ce Pays eſt » dans de terribles craintes, l'on n'oſe » point envoyer garder le bétail dans les » champs, l'on n'oſe aller nulle part, à » moins d'être armé & pluſieurs de com» pagnie pour ſe défendre. L'on a vu cet» te bête juſqu'à la porte des maiſons; elle » s'eſt même dreſſée contre des demi-por» tes pour appercevoir ſi elle pourroit » trouver quelque proye ſur qui ſe jetter » lorſqu'elle étoit preſſée de faim, & » qu'elle ne trouvoit perſonne dans la » campagne.

» Cette bête eſt d'une groſſeur conſi» dérable, & à peu près de celle d'un veau » de 2 à 3 mois, mais fort déliée & agile, » elle ſaute ſur les perſonnes qui ſont » à cheval, elle eſt d'une viteſſe prodi» gieuſe, car on l'aura vue aujourd'hui » ici, demain elle ſe trouvera à 7 ou 8 » lieues; on l'a ſouvent pourſuivie pour » la tuer, on a mis juſqu'à mille hommes » ſous les armes pour la chercher; je ne » ſais à préſent ſi Dieu aura délivré ce » Pays de ce fleau qui eſt terrible.

» Au mois d'Août de cette année 1699, » un Prêtre de mes amis étant allé à Li» moges, il a écrit que paſſant dans un » Village de Limoges, on lui dit que » cette bête avoit mangé une fille, & le » lendemain au matin elle dévora un hom» me Elle a mangé depuis un an quan» tité de perſonnes dont on ne ſait pas » le nombre.

» Le même Prêtre revenant de Limo» ges au mois d'Octobre de cette année, » paſſant dans un Village, il rencontra » une femme toute déſolée de ce que cette » bête avoit mangé une partie de ſa fille,